

le vendredi 12 avril 2002

10 heures

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McFarlane :

30, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*;

par l'hon. M. Weston :

31, *Loi abrogeant la Loi sur la vente dans les enclos de bétail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Richard donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 18 avril 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par la ministre de la Sécurité publique, tous les documents, y compris les rapports d'inspection, relatifs à l'incident du 1^{er} avril 2002 impliquant un camion qui transportait des déchets nucléaires et qui était arrêté au poste de pesée de Salisbury.

M^{me} Weir donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 18 avril 2002, appuyée par M. Haché, elle proposera ce qui suit :

attendu que la *Loi sur les relations industrielles* ne contient actuellement aucune disposition portant spécifiquement sur les conflits qui peuvent se produire pendant la négociation d'une première convention collective;

attendu que la négociation d'une première convention collective au Nouveau-Brunswick continue de donner lieu à des conflits de travail longs, coûteux et acerbes comme la grève actuelle à l'usine de Nexfor Inc. à Juniper et comme les conflits antérieurs de Allsco Building Products Ltd. et de Groupe Qualité Lamèque Ltée;

attendu que la plupart des provinces du Canada ont ajouté à leur code du travail des dispositions prévoyant l'arbitrage de la première convention collective pour résoudre les difficultés qui se présentent parfois au moment de conclure la première convention collective;

attendu que des mesures législatives sur l'arbitrage de la première convention collective contribuent de façon importante au processus de négociation collective en ayant un effet dissuasif dans les conflits de reconnaissance syndicale et en permettant aux parties d'apprendre à mieux se connaître tout en établissant une relation plus mature et durable;

attendu que l'arbitrage de la première convention collective favorise la négociation de bonne foi et élimine les délais frustrants, les longues procédures devant la commission du travail et des frais inutiles pour les parties;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter des modifications de la *Loi sur les relations industrielles* pour prévoir l'arbitrage de la première convention collective dans les cas où les parties sont incapables de négocier elles-mêmes la première convention collective.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Affaires intergouvernementales, du Bureau du Conseil exécutif (sauf le Secrétariat des affaires autochtones et le Conseil consultatif sur la condition de la femme), du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, du Conseil de la jeunesse, du Cabinet du premier ministre et de la Société de développement régional.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi et jusqu'à 16 heures, heure à laquelle la séance sera levée.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	
Affaires intergouvernementales	1 952 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Conférences intergouvernementales	28 000
Conseil des Premiers ministres des Maritimes	890 000
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées	244 000
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	126 000
CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 179 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 126 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	49 512 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 16 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Justice sur les coopératives pour 2000	(11 avril 2002) ;
rapport annuel du ministère de la Justice sur les caisses populaires pour 2000	(11 avril 2002).